Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260331-DCM2026_17-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi trente et un mars deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 24 mars 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, adjoints au Maire, René DAULY, Didier QUINTIN, Jérôme CHEVRIER, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Aurélie MASSON, Christophe BOITARD, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN.

Absents : Solenn MEURO (pouvoir à Martine CARIMALO), Christelle VARGIU (pouvoir à Rémi BLANCHARD), Damien POSSEME (pouvoir à Vanessa MORIN)

Secrétaire de séance : François NEVEU

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Absents : 3

DCM2026/017 BIS : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ANNULE ET REMPLACE LA DCM2026/017

Madame le Maire informe l'Assemblée que cette commission est obligatoire et prévue par la loi. La CAO est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public.
Elle comprend le Maire et trois conseillers municipaux titulaires et trois suppléants.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant qu'outre le maire, sa présidente, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.
Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260331-DCM2026_17-DE

Sont candidats aux postes de titulaires :

- M. Jérôme CHEVRIER
- M. Rémi BLANCHARD
- M. René DAULY

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Mme Solenn MEURO
- M. Didier QUINTIN
- Mme Ségolène CLAVERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE les conseillers municipaux suivants, membres de la CAO :**
  - **Délégués titulaires :**
    - **M. Jérôme CHEVRIER**
    - **M. Rémi BLANCHARD**
    - **M. René DAULY**
  - **Délégués suppléants :**
    - **Mme Solenn MEURO**
    - **M. Didier QUINTIN**
    - **Mme Ségolène CLAVERIE**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ.

Le secrétaire de séance
François NEVEU